

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**SAISON JEUNES POUSSÉS 2019-2020
CONVENTION DE PARTENARIAT ET DEMANDE DE SUBVENTION
A LA RÉGION ET AU DÉPARTEMENT**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Le rapporteur informe que la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pilote et coordonne la saison des Jeunes Pousses, saison jeune public à l'échelle des bassins de Thiers et Lezoux, et qui comprend :

- Un spectacle de lancement de saison le 5 octobre à la salle des fêtes de Puy-Guillaume,
- La tournée d'un spectacle en février : 6 dates réparties en temps scolaire et pendant les vacances,
- La programmation d'une exposition itinérante accompagnée d'ateliers de pratique, action encadrée par une convention,
- La centralisation de tous les rendez-vous jeune public proposés à cette échelle en vue de l'édition d'un programme papier commun.

L'objectif est de partager les initiatives et expériences en matière de programmation, mais aussi et surtout rendre attractive l'offre culturelle du bassin pour le jeune public, et faciliter la mobilité des publics.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, chef de file, est responsable du plan de financement. Une convention de partenariat vient encadrer le déroulement de cette saison et les modalités financières.

Sur un budget global de 21 200€, il est proposé de déposer deux dossiers de demande de subventions :

- Pour un montant de 4 000€ auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets Soutien aux festivals
- Pour un montant de 950€ auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'aide aux projets territoriaux de lecture publique.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat Jeunes Pousses 2019/2020,
- **Approuve** la convention relative à la mise en place d'une exposition itinérante et d'ateliers de pratique avec l'artiste Alexis Bruchon,
- **Autorise** le Président ou son représentant à faire une demande de subvention d'un montant de 4 000€ auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets Soutien aux festivals,
- **Autorise** le Président ou son représentant à faire une demande de subvention d'un montant de 950€ auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'aide aux projets territoriaux de lecture publique,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

